

DÉPARTEMENT
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT
LA ROCHELLE
COMMUNE
SAINT-CHRISTOPHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION 2025-013
PORTANT CRÉATION DE POSTE PERMANENT À
TEMPS COMPLET ET MISE À JOUR DU
TABLEAU DES EMPLOIS

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à vingt heures, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, légalement convoqué, sous la présidence de Monsieur Philippe CHABRIER, Maire.

Conseillers en exercice			15
Quorum			8
Présents			13
M. CHABRIER	M. LAVALADE	Mme ZELMAR	
M. PAILLOU	Mme JONES	M. BESSON	
Mme GRENON	Mme SIMONNEAU	M. GAUTHIER	
Mme DILLERIN	M. PLANCHET	Mme BOURG	
M. BOURDEAU			
Absents ayant donné pouvoir			1
Mme GROS	pouvoir à	M. CHABRIER	
Absents excusés			1
M. GERVAIS			
Suffrages exprimés			14
Public			0
Secrétaire de séance		Mme ZELMAR	
Auteur de l'acte		M. CHABRIER	
Convocation		25/02/2025	
Affichage de l'avis		25/02/2025	

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Christophe, après délibération et vote au scrutin ordinaire à main levée, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment les articles L.313-1, L.332-8 et L.332-14 ;

Vu le tableau des emplois de la commune mis à jour par délibération du Conseil municipal du 17 décembre 2024 ;

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	11	03	25
Transmis au C.L. le	11	03	25

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme à l'original,

Le Maire,

Philippe CHABRIER.

La Secrétaire de séance,

Nadine ZELMAR.

Considérant que les besoins de la commune en personnel au sein du service administratif ont vocation à évoluer compte tenu de la mutation prévue d'un agent à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

D É C I D E

ARTICLE PREMIER

À compter du 1^{er} septembre 2025, les emplois suivants sont créés au tableau des emplois de la commune :

- Un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps complet qui sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.

ARTICLE 2

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée :

- En application de l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique, pour assurer le remplacement d'agents publics territoriaux. Les durées du contrat et de ses renouvellements tiendront compte de la durée de l'absence de l'agent à remplacer et pourra prendre effet avant son départ ;
- Pour une durée maximale d'un an en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique. Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique, les procédures de recrutements pour pourvoir aux emplois par des fonctionnaires n'ont pu aboutir.

ARTICLE 3

Les emplois créés par la délibération du Conseil municipal n°2024-052 du 29 août 2024 pourront également être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée selon les modalités de l'article 2.

ARTICLE 4

Le tableau des emplois de la collectivité, exposé en annexe A, est mis à jour en conséquence.

ARTICLE 5

Le Maire est autorisé à procéder aux déclarations de vacance de postes et à prendre toutes dispositions relatives au recrutement, à la nomination et à la rémunération des agents.

ARTICLE 6

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges des agents nommés sont inscrits au budget principal de la commune.

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	11	03	25
Transmis au C.L. le	11	03	25

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme à l'original,
Le Maire, La Secrétaire de séance,
Philippe CHABRIER. Nadine ZELMAR.

ANNEXE A : TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ MIS À JOUR AU 5 MARS 2025

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	CRÉATION	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE	
<i>Filière Administrative</i>								
Secrétaire général de mairie	23/11/2022	01/01/2022	B	Rédacteur territorial	35	Pourvu	16/01/2023	
Secrétaire général de mairie	05/03/2025	01/09/2025	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	35	Vacant		
Assistant administratif polyvalent	20/04/2022	20/04/2022	C	Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	32	Pourvu	01/06/2022	
<i>Filière Technique</i>								
Agent des services polyvalent en milieu rural	03/11/2014	01/01/2015	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/01/2015	
Agent des services polyvalent en milieu rural	21/07/2022	01/10/2022	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	31,14	Pourvu	01/10/2022	
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/01/2025	
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	9,42	Pourvu	01/01/2025	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	22/05/2023	01/06/2023	C	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	35	Pourvu	01/06/2023	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	12/05/2017	01/07/2017	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/12/2017	
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Vacant		
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/09/2022	01/01/2023	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/01/2023	
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/08/2024	01/01/2025	C	Adjoint technique territorial	29,93	Pourvu	01/01/2025	
TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	CA T.	GRADE	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE
<i>Filière Technique</i>								
Agent des services polyvalent en milieu rural	06/03/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	NC	Pourvu	01/02/2025
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	01/09/2024
Agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural	17/12/2024	01/01/2025	30/06/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Pourvu	03/03/2025
Agent des services polyvalent en milieu rural	29/08/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	35	Vacant	01/01/2025
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	29/08/2024	01/09/2024	31/08/2025	C	Adjoint technique territorial	NC	Vacant	01/01/2025
TABLEAU DES EMPLOIS VACATAIRES								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	STATUT	DEPUIS LE			
NÉANT								
TABLEAU DES EMPLOIS DE DROIT PRIVÉ								
EMPLOI	DÉLIBÉRATION	DÉBUT	FIN	DURÉE	STATUT	DEPUIS LE		
NÉANT								

Le présent acte sera affiché, publié et notifié conformément à la réglementation en vigueur, ampliation sera adressée au représentant de l'État dans le département, au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime et au comptable public ; le Maire et ces derniers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois suivant la certification de son caractère exécutoire.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE			
Affiché et publié le	11	03	25
Transmis au C.L. le	11	03	25

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
 Pour extrait certifié conforme à l'original,
 Le Maire, Philippe CHABRIER. La Secrétaire de séance, Nadine ZELMAR.